



**Termes de référence de la mission d'évaluation finale
du projet Conjoint Villages du millénaire**

Intitulé du poste:	Consultants(e) nationaux spécialistes de l'évaluation de projets
Lieu d'exécution:	Brazzaville, Etoro, Obaba, Tandou Bizenze et Tandou Mboma, Boya
Domaine:	Réduction de la pauvreté
Durée des services	Quarante (40) jours
Date de prise de fonction	A la signature du contrat

I. CONTEXTE

Les enquêtes auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté, réalisées en 2005, avaient permis de relever l'existence de fortes inégalités de revenus et d'accès des populations aux services sociaux de base de qualité entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, par rapport aux populations urbaines, de nombreuses communautés rurales vivent en dessous du seuil de pauvreté (58% contre 44,6%) et elles n'ont qu'un accès très faible à l'eau potable (21,7% contre 91,2%), à un système d'assainissement adéquat (0,4% contre 10,5%), aux soins de santé de qualité, à l'éducation (28,9% contre 51,2%), à l'électricité (12% contre 45%).

C'est dans ce contexte que le pays a adopté en avril 2008 un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2008-2010) axé sur cinq priorités de développement à savoir : (i) l'amélioration de la gouvernance, la consolidation de la paix et de la sécurité ; (ii) la promotion de la croissance économique et la stabilité du cadre macro-économique ; (iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ; (iv) l'amélioration de l'environnement social ; (v) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

Pour relever le défi d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base, le gouvernement avec l'appui des agences du Système des Nations Unies, et particulièrement du PNUD, met en œuvre depuis 2009, un projet pilote de développement des Villages du Millénaire successivement à Etoro et Obaba puis à Tandou Bizenze et Tandou Mboma, situés respectivement à Gamboma dans le département des Plateaux et à Tchiamba Nzassi dans le département de Pointe-Noire. L'objectif de ce projet est d'aider les populations des villages couverts par le projet à sortir du piège de la pauvreté et à réaliser les OMD à la fin 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, depuis 2009, des plans de travail ont été signés chaque année d'une part avec la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT) et d'autre part avec la société Total E&P Congo. Plusieurs investissements ont ainsi été consentis et ont permis d'induire des changements importants dans la zone d'intervention du projet. On peut, entre autres, citer :

- les ratios élèves/salles et élèves/tables-bancs au primaire se sont considérablement améliorés à Etoro et à Obaba du fait de la construction des salles de classe et de l'équipement en tables-bancs réalisés avec l'appui du système des Nations Unies et des ONG ;
- le temps de travail des femmes de Etoro et Obaba a été considérablement réduit du fait de la mise à disposition au niveau de ces deux villages des plateformes multifonctionnelles ;
- une enquête sur les connaissances, les aptitudes et les pratiques en matière de VIH/SIDA a été réalisée dans ces villages : les résultats de cette enquête permettront d'avoir une connaissance assez approfondie en matière de VIH/SIDA et d'élaborer un plan d'action pour lutter contre le VIH/SIDA dans ces villages ;
- des espaces communautaires de production dans lesquels sont développées la production de maïs et de soja ont été créés à Etoro et à Obaba ;
- plusieurs actions de promotion des activités génératrices de revenu (AGR) ont été réalisées à Etoro et à Obaba ;
- la production de maïs et de soja a augmenté de pourcentage sur la base des espaces de production développés et de l'encadrement apporté aux bénéficiaires ;
- nombre de femmes des deux villages utilisent les services des deux plates formes multiservices installés dans les villages qui génèrent des gains de temps, de productivité et d'efficacité ;
- l'amélioration de l'état de santé des populations des villages Obaba ; Etoro et Tandou Bizenze ayant bénéficié de la construction de trois centres de santé énergétisés par le photo voltaïque et équipés avec l'appui de l'UNCT en matériel et équipement médical;
- ;
- nombre de personnes bénéficient des soins de santé dispensés dans un centre de santé Intégré nouvellement construit et (CSI) équipé avec l'appui du système des Nations Unies à Obaba ;
- nombre de personnes sont accueillies et soignées au CSI nouvellement construit à Tandou Bizenze;
- nombre de ménages dans les villages d'Etoro ; Obaba et Tandou Bizenze sont approvisionnés en eau potable par des forages munis de trois bornes fontaines chacun avec une pompe immergée alimentée à l'énergie solaire;
- nombre d'habitants du village de Boya bénéficient des soins de santé grâce à la construction d'un centre de santé Intégré (CSI) énergétisé par le photo voltaïque et équipé avec l'appui de l'UNCT en équipement médical;
- nombre de personnes membres des comités de gestion et de développement communautaire ont été formées dans les domaines de la gestion des Activités Génératrices de Revenus dans son ensemble et de la microfinance maîtrisent les outils

Conformément aux dispositions des accords signés avec la DGAT et la société Total E&P Congo d'une part et au plan d'évaluation du bureau du PNUD au Congo, une évaluation à mi-parcours a été faite en 2014 pour tirer des enseignements de la mise en œuvre du projet. Ces enseignements serviront à la consolidation des leçons tirées quant à la mise en place des villages du millénaire par rapport à la stratégie basée sur l'accélération de l'atteinte des OMD en milieu rural.

Les présents termes de référence spécifient les objectifs, les résultats attendus, la durée, les modalités de supervision ainsi que la composition de l'équipe chargée de conduire cette évaluation.

II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

1) Objectifs généraux

- ✓ Procéder à l'évaluation finale du projet Villages du Millénaire mis en œuvre dans les localités d'Etoro et Obaba, de Tandou Bizenze, Tandou Mboma et Boya afin de tirer les leçons apprises pour une capitalisation de bonnes pratiques.

2) Objectifs spécifiques

1. Evaluer la pertinence et la conception du programme (composantes Etoro et Obaba ; Tandou Bizenze et Tandou Mboma ; et Boya) en rapport avec les préoccupations des bénéficiaires;
2. Evaluer les performances du programme par rapport aux effets engendrés et à la livraison de produits pertinents ;
3. Evaluer le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation du projet mis en place ;
4. Evaluer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du projet ;
5. Evaluer la contribution du programme à l'accès aux services sociaux de base par les populations bénéficiaires, incluant les groupes vulnérables et le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des résultats obtenus ;
6. Evaluer la durabilité et la reproductibilité du projet ;
7. Evaluer le niveau des progrès en termes de développement des capacités nationales et locales de mise en œuvre ;
8. Identifier et analyser les principaux facteurs qui ont affecté (de façon positive ou négative) l'exécution des activités du programme et évaluer les réponses apportées, afin d'améliorer la qualité de sa mise en œuvre et d'atteindre les résultats escomptés ;
9. Formuler des recommandations et orientations notamment pour la replicabilité et/ou la mise à l'échelle.

III. PORTEE DE L'ÉVALUATION

L'équipe de consultants évaluera le projet en tenant compte dans ses analyses des piliers programmatiques du PNUD :

- ✓ L'égalité des genres ;
- ✓ Les droits humains ;
- ✓ L'appropriation locale et nationale ;
- ✓ Le renforcement des compétences locales et nationales.

Pour atteindre les objectifs spécifiques de l'évaluation, l'équipe de consultants devra s'appuyer sur les critères énoncés ci-dessous et répondre aux questions et préoccupations suivantes :

1) Evaluer la pertinence et la conception du projet

- Les objectifs et les résultats du projet ont-ils été clairs et réalisables dans le délai imparti ?
- Les capacités des structures chargées de l'exécution du projet et des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ont-elles été correctement prises en compte lors de la conception du projet ?
- Les leçons tirées d'autres projets pertinents ont-elles été correctement incorporées dans la conception du projet ?

- Les accords de partenariat ont-ils été correctement identifiés et les rôles et responsabilités négociés avant l'approbation du projet ?
- Les problématiques du genre, des droits humains ainsi que les questions d'environnement ont-elles été prises en compte dans la conception du projet ?
- Les problèmes liés à la durabilité du projet ont-ils été pris en compte dans la conception du projet ?
- Les ressources nécessaires (personnel, financières, matérielles) pour la mise en œuvre du projet ont-elles été correctement évaluées et prises en compte dans la conception du projet ?

2) Evaluer la mise en œuvre du projet dans ses diverses composantes

- Le cadre logique du projet et les plans de travail ont-ils été utilisés comme outils de gestion durant la mise en œuvre du projet ?
- Le processus d'achat était-il approprié ?
- La mise à disposition des fonds s'est-elle déroulée comme prévu ?
- Comment la gestion axée sur les résultats a-t-elle été utilisée lors de la mise en œuvre du projet ?
- Quel est le niveau d'efficacité des accords de partenariats pour le projet ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées efficacement lors de la mise en œuvre du projet ?
- Quels enseignements peut-on tirer de la mise en œuvre du projet ?

3) Evaluer le dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre dans le cadre du projet :

- Quel est le niveau de qualité, d'efficacité et d'efficience du processus de suivi-évaluation du projet ?
- Les rapports sur l'état d'avancement du projet ont-ils été produits avec précision, en temps opportun ?
- Quelles sont les mesures à adopter pour améliorer le cas échéant le processus de suivi-évaluation du projet ?

4) Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du projet ainsi que la durabilité des résultats obtenus

4.1) Pertinence :

- Le projet est-il pertinent par rapport aux priorités nationales de développement ?
- Le projet est-il pertinent par rapport au plan d'action pour la mise en œuvre du programme pays 2014-2018 entre le Congo et le PNUD ?
- Le projet est-il pertinent et cohérent avec les autres projets et programmes de développement local dans le district de Tchiamba Nzassi ?
- Le projet répond-il aux besoins des populations des zones ciblées ?
- Le projet présente-t-il une cohérence interne au niveau de sa conception ?

4.2) Efficacité :

- Les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?
- Quels sont les facteurs positifs et les obstacles internes et externes à la réalisation des résultats escomptés et des objectifs du projet ?
- Quels sont les effets ou effets probables du projet ?

4.3) Efficience :

- Les résultats obtenus sont-ils satisfaisants au regard des ressources humaines, matérielles et financières investies ?
- Ces ressources ont-elles été planifiées et gérées de façon rationnelle et optimale ?

- Les stratégies adoptées étaient-elles adaptées aux objectifs et résultats attendus (mobilisation des ressources, partenariats techniques, stratégie de renforcement des capacités, interventions auprès des communautés, etc.) ?

4.4) Durabilité :

- Quelle est la probabilité que les acquis du projet ne soient pérennisés une fois le projet arrivé à expiration ?
- Le niveau d'appropriation des acteurs locaux est-il suffisant pour permettre la durabilité des résultats du projet ?
- Quels sont les principaux obstacles qui peuvent entraver la durabilité du projet ?
- Le processus de gouvernance du projet présentent-ils des risques qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet ?
- L'un de ces obstacles a-t-il été abordé dans le cadre de la mise en œuvre du projet ?
- Quels sont les domaines du projet qui présentent le meilleur potentiel en termes de durabilité ?
- Quelles sont les mesures possibles susceptibles de contribuer davantage à la durabilité des résultats du projet ?

5) Evaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des résultats obtenus :

- Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de l'accès à l'eau, par rapport à la situation antérieure au projet ?
- Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de l'accès aux soins, par rapport à la situation antérieure au projet ?
- Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de l'accès à l'éducation, par rapport à la situation antérieure au projet ?
- Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis AGR, par rapport à la situation antérieure au projet ?
- Quel est la perception des bénéficiaires vis-à-vis des dynamiques sociales dans le village et des modalités de gestion des infrastructures mises en place ?

6) Identifier les facteurs de succès et les obstacles à l'atteinte des résultats escomptés :

- Quelles sont les principales contraintes ayant fait obstacle à la mise en œuvre du projet ?
- Quels sont les principaux atouts ayant contribué à la mise en œuvre du projet ?

IV. LIVRABLES ATTENDUS

1) Livrables attendus

Les consultants sont appelés à produire deux (2) rapports, qui obéiront à la démarche suivante :

Un rapport initial de démarrage sur la compréhension du travail à réaliser basé sur l'analyse des TDR et des rencontres préliminaires avec les commanditaires.

Un rapport à deux (2) composantes distinctes répondant à leur répartition géographique sur le terrain : i) la mise en œuvre et les résultats des projets dans les villages d'Etoro et de Obaba en partenariat avec la DGAT dans les ii) un rapport sur le projet mis en œuvre dans les villages

de Tandou Bizenze et Tandou Mboma en partenariat avec TOTAL E&P Congo. Ce travail se décline en plusieurs sous-livrables, dont voici le détail :

- ✓ Deux rapports provisoires (c'est à dire pour chacune des 2 composantes) contenant les analyses et les résultats de l'évaluation conformément aux TDR de la mission, remis au plus tard sept (7) jours avant la fin de la mission;
- ✓ Les Deux rapports d'évaluation distincts qui intègrent les observations et commentaires des parties prenantes, remis le dernier jour de la mission ;
- ✓ Un rapport consolidé des deux composantes remis le dernier jour de la mission.

2) Structure proposée pour les rapports finaux

Les rapports d'évaluation ne doivent pas dépasser 20 pages, mais pourront intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension du document et son exploitation future. Ils devront plus ou moins se présenter de la façon suivante :

- ✓ Méthodologie utilisée (1 – 2 pages) ;
- ✓ Contexte de mise en œuvre du projet et présentation des principaux concepts (1–2 pages) ;
- ✓ Présentation des conclusions de l'évaluation, conformément aux critères retenus et à la portée de l'évaluation définie plus haut (10 – 15 pages) ;
- ✓ Conclusions et recommandations (2 – 3 pages) ;
- ✓ Annexes : termes de référence, entretiens réalisés, documents exploités, exemples d'outils mobilisés, etc.

3) Structure proposée pour le rapport comparatif

Le rapport consolidé ne doit pas dépasser dix (15) pages, mais pourra intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension du document et son exploitation future. Il devra plus ou moins se présenter de la façon suivante :

- ✓ Principaux résultats issus de la mise en œuvre des deux projets (5 pages maximum) ;
- ✓ Stratégies retenues dans la mise en œuvre des deux projets (2 – 3 pages) ;
- ✓ Partenariats établis (2 – 3 pages) ;
- ✓ Facteurs de réussite et obstacles (2 – 3 pages).
- ✓ Conclusions et recommandations en vue de la mise à l'échelle du projet sur le territoire national à l'horizon 2018 (2 – 3 pages).

4) Supervision

Les consultants procéderont à l'évaluation du projet sous la supervision générale de la DGAT, assistée du Conseiller principal au Programme, Responsable de l'Unité Environnement et Pauvreté. Dans le cadre du partenariat avec TOTAL E&P Congo, le Chef de projet Développement Institutionnel participera également à la supervision de l'évaluation.

Le « groupe de référence » du PNUD Congo assistera le superviseur dans le suivi-qualité du travail accompli par les consultants. Ensemble, ils ont validé les présents termes de référence, ils fourniront les feedbacks requis sur le rapport provisoire et le draft du rapport d'évaluation, et participeront au débriefing organisé quelques jours avant la remise du rapport final.

V. PROFILS DES CONSULTANTS

L'évaluation du projet sera menée par une équipe de deux (2) consultants nationaux (les)

Un (01) Chef d'équipe – consultant national

✓ **Expérience :**

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle en suivi/évaluation des projets/programmes d'aide au développement ;
- Une solide connaissance du contexte congolais et une expérience probante en Afrique centrale francophone constituent un atout ;
- Aptitude à coordonner les équipes ;
- Une expérience de travail avec le SNU constitue un atout.

✓ **Qualifications requises :**

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur (Master/ BAC + 5 au moins) dans l'une des disciplines suivantes : économie et/ou développement local, gestion de projets, sociologie;
- Parfaite maîtrise des méthodes et outils d'évaluation ;
- Compétences méthodologiques complémentaires en développement local et communautaire ;
- Capacités de recherche, d'analyse et de restitution éprouvées – des travaux de recherche en développement local et communautaire constituent un atout.

✓ **Langues :**

- Parfaite maîtrise du français, les documents requis sont à présenter en français ;
- La maîtrise des langues nationales (kikongo et lingala) constitue un atout ;
- La maîtrise de l'anglais est un atout.

Un Consultant national

✓ **Expérience :**

- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle en suivi/évaluation des projets/programmes d'aide au développement ;
- Une solide connaissance du contexte rural congolais ou de l'Afrique centrale francophone constituent un atout ;
- Une expérience de travail avec le SNU constitue un atout.

✓ **Qualifications requises :**

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur (Master/BAC + 5 au moins) en sciences sociales/humaines dans l'une des disciplines suivantes : sociologie, économie et/ou développement local, gestion de projets, etc. ;
- Parfaite maîtrise des méthodes et outils d'évaluation ;
- Compétences méthodologiques complémentaires en développement local et communautaire ;
- Capacités de recherche, d'analyse et de restitution éprouvées – des travaux de recherche en développement local et communautaire constituent un atout ;
- Solides aptitudes de travail en équipe.

✓ **Langues :**

- Parfaite maîtrise du français, les documents requis sont à présenter en français ;
- La maîtrise des langues locales concernées constitue un atout
- La maîtrise de l'anglais est un atout.

D'autres profils jugés indispensables à la réalisation de cette consultation pourront compléter l'équipe chargée de conduire cette évaluation.

Les consultants devront jouir d'une intégrité et d'une indépendance parfaite. Ils se doivent donc d'être impartiaux et autonomes de toute structure ayant participé audit projet.

VI. SOUMISSION DES OFFRES

Les consultants intéressés devront soumettre :

- ✓ Une offre méthodologique détaillée relative à la méthodologie d'évaluation et un plan de travail détaillé pour conduire la mission, ainsi que la présentation de leur profil et des qualifications (CV) ;
- ✓ Une offre financière incluant l'ensemble des coûts encourus dans le cadre de la mission ;
- ✓ 3 références (noms, email, téléphone).

VII. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les consultants seront évalués sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat sera faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- ✓ Conformité aux TDR ;
- ✓ Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers spécifiques : critères techniques – 70%; critères financiers – 30%.

Seules les offres ayant obtenu un minimum de 70 points seront considérés pour l'évaluation financière.

Critères	Pondération	Note (points)
Offre technique	70%	
Critère A	Qualifications académiques des experts	20
Critère B	Nombre moyen d'années d'expérience des experts <ul style="list-style-type: none">• Au moins 10 ans d'expérience professionnelle. (max. 20 pts)• Au moins 7-9 ans d'expérience professionnelle. (max. 15 pts)• Au moins 5-7 ans d'expérience professionnelle. (max. 10 pts) Une expérience professionnelle inférieure à 5 ans n'est pas acceptable	20
Critère C	Compétences spécifiques dans le domaine considéré <ul style="list-style-type: none">• Au moins 3 missions similaires réalisées. (max.	20

	20 pts) • Au moins 2 missions similaires réalisées. (max. 15 pts)	
Critère D	Méthodologie et plan de travail	40
Offre financière	30%	
Score total	Score technique *0.7 + score financier *0.3	

VIII. PAIEMENT ET PROCESSUS D'APPROBATION DE LA PERFORMANCE

En dehors des modalités de transport, prises en charge par le PNUD Congo, les DSA du consultant seront versés à leur arrivée à Brazzaville.

Concernant les honoraires, ils seront versés de la façon suivante :

- ✓ **30%** après acceptation du rapport initial ;
- ✓ **30%** après acceptation des rapports provisoires ;
- ✓ **40%** après acceptation des rapports définitifs intégrant les commentaires et amendements de l'atelier de validation accompagnés du rapport de fin de mission.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD Congo devront évaluer le travail et la performance du consultant. Une certification (*Certification of Payment Form*) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

IX. ETHIQUE D'EVALUATION

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG. Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l'analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l'anonymat et la confidentialité des sources d'information.

Approbation :

Conseiller P. Environnement et réduction de la pauvreté	Procurement	Finances	RRA

COA :

Account	Dept	Fund	I D	Project	IA	Donor	Activity
71305	COG10	04000	32008	00074664	004257	00012	Activity 5
71205	COG10	11888	32008	00074664	004257	00012	Activity 5

71305	COG10	04000	32008	00074664	004257	00012	Activity 5
-------	-------	-------	-------	----------	--------	-------	------------